

Bulletin d'Information

Spécial N°2

Jeu. di 12 juin 2008

Une profession : **TSEEAC** Un syndicat : **le SATAC**



La différence majeure entre le SATAC UNSA et les autres syndicats qui se prétendent représentatifs des TSEEAC est que le SATAC UNSA peut, lui, présenter un bilan concret des avancées qu'il a obtenues pour les TSEEAC.

Les dernières négociations (accord licence puis protocole DGAC) démontrent, s'il en était encore besoin, l'efficacité du SATAC UNSA dans la défense des intérêts des TSEEAC.

Le SATAC UNSA est le seul syndicat à pouvoir présenter un bilan de son action continue pour les TSEEAC

Même si la Résolution Générale du Congrès de mars 2008 donne la trame de l'action présente et future du SATAC UNSA, il est sûrement utile de donner une indication sur les idées que défend le SATAC UNSA :

Domaine statutaire et indemnitaire général

Le SATAC UNSA :

- continuera de défendre une réforme permettant de relever **l'indice terminal du 3^e grade**.
- continuera également d'œuvrer à **l'amélioration des débouchés de carrière** pour les TSEEAC, en s'appuyant, notamment, sur la réflexion prévue au protocole 2006 concernant les corps d'IEEAC, IESSA et TSEEAC détenteurs de la 2^e qualification.
- demandera que **la prime de polyvalence** (que le SATAC UNSA a inventée, obtenue puis améliorée) continue d'être revalorisée.
- maintiendra sa pression, bien-sûr, parallèlement, pour **améliorer le déroulement de la 2^e qualification**.

Le SATAC UNSA ne comprend pas que les TSEEAC réussissant les qualifications statutaires doivent patienter un an avant de toucher le taux de la prime de technicité correspondant et agira pour que cette anomalie soit corrigée et que les TSEEAC reçus perçoivent **la prime de technicité correspondante à compter de la date de proclamation des résultats des qualifications statutaires**.

Enfin, il est évident que **l'arrêté EVS** – maintes fois bricolé – devra être revu en totalité (cf. Résolution Générale du Congrès SATAC du 20 mars 2008).

Domaine Contrôle et Surveillance

L'instauration d'un nouveau mode de progression indemnitaire, que le SATAC UNSA a défendu et obtenu seul (Rappelez-vous que, au moment de la signature, les autres syndicats criaient au scandale en croyant qu'il s'agissait des CTE...), a permis d'instaurer un climat plus propice à la montée en puissance de ce domaine d'activité en affranchissant les TSEEAC du bon vouloir de leur hiérarchie qui a perdu, ainsi, la carotte que beaucoup aimaient à agiter devant les TSEEAC en leur promettant un hypothétique avancement.

Le SATAC UNSA est d'avis, à présent, de concrétiser et formaliser les exigences de formation initiale, de formation continue, de maintien des compétences, etc. en instaurant une **Licence d'inspecteur de la surveillance** qui intégrerait un ensemble de mentions correspondant aux différentes tâches (participation aux audits, conduite d'audits, homologation, certification, etc.). Cette Licence pourrait être mise en place assez rapidement, après une réflexion de quelques mois.

Domaine Navigation Aérienne

Comme vous le savez, sans remettre en cause la polyvalence des TSEEAC et en prenant en compte le contexte européen, le SATAC UNSA s'est engagé dans **MOSAIC**.

Le SATAC UNSA, au travers de cette démarche, a voulu veiller à la construction d'un **prestataire unique intégré englobant l'ensemble des services de la DSNA** : Le contrôle aérien (du sol à illimité) et l'information de vol, mais aussi l'information aéronautique, les aspects études, la qualité de service, l'informatique, etc. ainsi que les postes d'encadrement dans tous ces domaines. Ainsi, **MOSAIC concerne l'ensemble de la DSNA**.

Pour autant, le SATAC UNSA a aussi des préoccupations franco-françaises dans ce domaine :

Le SATAC UNSA défend :

- l'**amélioration de la place des TSEEAC dans l'encadrement intermédiaire des SNA et des CRNA** (assistants et chefs de subdivision) et ne laissera pas la DO évincer les TSEEAC pour y mettre des ICNA ... tout en faisant faire le travail par des TSEEAC assistants de classe insuffisamment reconnus.
- l'**amélioration de la situation des effectifs sur les aérodromes et un renforcement de l'encadrement** (adjoints au chef CA)
- la révision de la **méthode de classement des organismes de contrôle** et le SATAC a fait une proposition en ce sens dans le GT Protocolaire traitant de ce sujet.

Pour le SATAC UNSA, la DSNA doit conserver la même logique pour tous les aérodromes (quantité de trafic) et reclasser à leur juste place les terrains TSEEAC même si ceux-ci sont devant des terrains ICNA.

Le SATAC propose que **les TSEEAC puissent rendre, sur place, le service du contrôle d'approche** si cela devient nécessaire, sans le délocaliser sur un autre aérodrome. Ceci permettra d'**élargir le choix des aérodromes accessibles aux TSEEAC** et leur assurera un **débouché professionnel**.

Le SATAC UNSA ne se résout pas à rendre aux ICNA, qui n'assuraient plus ce service dans les CRNA, le Service d'Information de Vol.

Puisqu'il ne s'agit plus d'un simple transfert de service, mais d'un transfert d'espaces entre CRNA et approches, que le service sera rendu non pas sur les secteurs mais sur une position dédiée, et que cette réforme ne s'opère pas à effectif ICNA constant, le SATAC UNSA demande à ce que **les TSEEAC soient chargés de rendre le service d'information de vol, y compris dans les centres de contrôle d'approche**.

Domaine supports

Pour le SATAC UNSA, il s'agit de **métiers essentiels et indispensables** au fonctionnement de tous les services de la DGAC.

Le SATAC UNSA demandera donc qu'une étude globale soit menée sur les fonctions dans le domaine **logistique**, en prenant en compte la notion d'encadrement, et que les **postes dans ce domaine confiés aux TSEEAC** soient **reconnus à leur juste valeur**.

Le SATAC UNSA aura le même type de démarche concernant l'**informatique** : Il est temps pour la DGAC de se pencher sur la répartition des tâches entre les différents corps et de proposer des déroulements de carrière motivant les TSEEAC à demeurer dans ce domaine après tous les efforts consentis en termes de formation.

Le SATAC UNSA continuera d'œuvrer pour la **reconnaissance du corps** et veillera à ce que la **formation initiale soit à nouveau certifiée** et à ce que le **diplôme TSEEAC soit équivalent au niveau Bachelor**. S'il le faut, le SATAC UNSA demandera le changement du niveau de formation (DUT, BTS au lieu de BAC). A la veille de la réforme de la fonction publique (cf. livre blanc ...), cela revêt une importance capitale pour notre avenir.

TSEEAC, si vous voulez réellement être défendus, vous devez voter en fonction des idées exposées et du bilan présenté (quand il y en a un) par les syndicats qui s'adressent à vous (pour la plupart, ils ne le font que tous les 3 ans).

Le SATAC UNSA défend le statut des TSEEAC et le maintien de passerelles entre les différents domaines de compétence de la DGAC, donc des TSEEAC : Tous les syndicats en présence ont-ils la même idée ?